



AGIR POUR LE LOGEMENT
DIAGNOSTIQUEURS

Document de synthèse

Date de la mission : 10/04/2017

Dossier n° : SA17/04/0257

Immeuble bâti objet de la mission

Propriétaire

Adresse : Les Chenevières

Nom et prénom: **M.** Adresse :

16430 BALZAC

Section cadastrale C, Parcelle numéro 452,

Parties prenantes

Nom et prénom: **PELLETIER Nicolas**

Donneur d'ordre : **Maitre Lasbugues**

Accompagnateur : **Huissier Maitre Lasbugues**

Attestation sur l'honneur

Je, soussigné **PELLETIER Nicolas**, opérateur de diagnostic, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L 271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation. J'atteste également disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des constats et diagnostics composant le dossier de diagnostic technique (DDT). Conformément à l'exigence de l'article R 271-3 du même code, j'atteste n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à moi, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir l'un des constats et/ou diagnostics du Dossier de Diagnostic Technique, et n'accorder aucun avantage ni rétribution sous quelque forme que ce soit.

A Angoulême, le 10/04/2017

Nicolas PELLETIER



Diagnostics du DDT* réalisés (x) lors de la mission		Validité
<input checked="" type="checkbox"/> TERMITES	Etat relatif à la présence de termites	6 mois
<input checked="" type="checkbox"/> AMIANTE	Constat de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante	Non définie
<input type="checkbox"/> PLOMB (CREP)	Constat de risques d'exposition au plomb	1 an si présence de plomb, sinon illimité
<input type="checkbox"/> DPE	Diagnostic de performance énergétique	10 ans
<input type="checkbox"/> GAZ	Etat de l'installation intérieure de gaz	3 ans
<input type="checkbox"/> ELECTRICITE	Etat de l'installation intérieure d'électricité	3 ans
<input type="checkbox"/> ERNT	Etat des risques naturels et technologiques	6 mois

Diagnostics hors DDT* réalisés (x) lors de la mission		Validité
<input type="checkbox"/> Métrage Carrez	Attestation de superficie privative	Non définie
<input type="checkbox"/> DTA	Dossier Technique Amiante	Illimité, même après démolition de l'immeuble
<input type="checkbox"/> Amiante avant travaux	<input type="checkbox"/> Assainissement	<input type="checkbox"/> Diagnostic Technique (SRU)
<input type="checkbox"/> Amiante avant démolition	<input type="checkbox"/> Sécurité piscines	<input type="checkbox"/> Prêt à taux zéro (PTZ)
<input type="checkbox"/> Etat parasitaire	<input type="checkbox"/> Radon	<input type="checkbox"/> Ascenseur
	<input type="checkbox"/> Etat des lieux	<input type="checkbox"/> Diagnostic De Robien

* DDT : Dossier de Diagnostic Technique

Prestations	Conclusions
Etat Termites	Il n'a pas été repéré d'indice d'infestation de termites.
Etat Amiante	Dans le cadre de la mission, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.
Mesurage (surface Habitable)	Superficie habitable totale : 20,97 m ² Surface au sol totale : 25,64 m ²

Bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités :

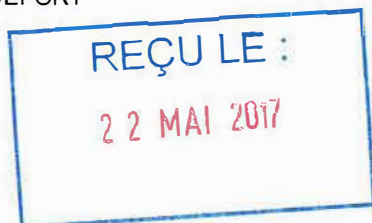
R+1 - Combles (Absence de trappe de visite)

Il est rappelé qu'il appartient au propriétaire, à réception du rapport, de vérifier l'exactitude des mentions concernant la matérialité et la composition des lieux ainsi que de s'assurer que la totalité des pièces composant l'immeuble a été examinée et de signaler tout manquement.

La société de repérage reste à votre disposition pour toute information ou action complémentaire.

Angoulême, le 17.05.2017

Direction des Services Techniques
Division Assainissement et Eau Potable
Affaire suivie par M. BLANQUEFORT
Tél. 05.45.61.91.09



Maître JC. LASBUGUES
Place du Palet
BP 258
16007 ANGOULEME CEDEX 01

Lasbugues

Maître,

Veillez trouver ci-joint la réponse concernant le dossier suivant :

Dossier numéro	:	NC 16 26 2017 000 0001
Commune	:	BALZAC
Adresse du contrôle	:	Les Chenevières
Section	:	C n° 452
Propriétaire	:	M. XXX Local
Type de bien	:	
Nature de l'opération	:	Diagnostic d'un assainissement non collectif dans le cadre d'une vente immobilière

Suite à un diagnostic réalisé le 10 avril 2017, par un agent du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) en votre présence, il a été constaté que le local était uniquement équipé d'un évier qui se déverse dans la parcelle voisine.

L'évacuation de cet évier devra être redirigée sur la propriété. Son utilisation est tolérée si elle reste occasionnelle et sans usage de produits ménagés. Dans le cas contraire, il devra être supprimé.

En application de l'article L.2224 du Code Général des Collectivités Territoriales, de la délibération n° D201289-bis du Conseil Communautaire, une redevance d'Assainissement Non Collectif d'un montant de 60.00 € TTC sera émise pour la réalisation du contrôle relatif aux ouvrages d'assainissement non collectif.

Je vous prie d'agréer, Maître, l'assurance de ma considération distinguée.

Par délégation,
Pour le président,
Le vice-président,



Jean-Claude COURARI